



065729/EU XXIV.GP
Eingelangt am 30/11/11

**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

Bruxelles, le 15 juillet 2011 (07.09)

**9178/11
ADD 1**

**PV/CONS 25
AGRI 303
PECHE 101**

ADDENDUM au PROJET DE PROCÈS-VERBAL

Objet: **3084^{ème} session du CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE
(AGRICULTURE ET PÊCHE), tenue à Luxembourg, le 14 avril 2011**

POINTS EN DÉLIBÉRATION PUBLIQUE¹

Page

LISTE DES POINTS "A" (doc. 8633/11 PTS A 37)

Point 1: Règlement (UE) du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 732/2008 du Conseil appliquant un schéma de préférences tarifaires généralisées pour la période du 1er janvier 2009 au 31 décembre 20113

○
○ ○

¹ Délibérations sur les actes législatifs de l'Union (article 16, paragraphe 8, du traité UE), autres délibérations ouvertes au public et débats publics (article 8 du règlement intérieur du Conseil).

DÉLIBÉRATIONS LÉGISLATIVES

(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)

1. **Règlement (UE) du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 732/2008 du Conseil applicant un schéma de préférences tarifaires généralisées pour la période du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2011**

doc. PE-CONS 10/11 SPG 4 WTO 117 CODEC 459

Le Conseil a adopté le règlement susvisé conformément à l'article 294, paragraphe 4, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. (Base juridique: article 207, paragraphe 2, du TFUE)

=====